Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 36 (1999)

Heft: 1403

Artikel: L'avenir du fédéralisme - le puzzle helvétique en questions. Partie 5,

Penser la durée plutôt que l'espace

Autor: Raffestin, Claude

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014841

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Penser la durée plutôt que l'espace

Et si le temps était plus important encore que l'espace? Professeur de géographie et vice-recteur à l'Université de Genève, Claude Raffestin expose dans le cinquième épisode de notre série son approche du problème.

NDRÉ GAVILLET, DANS le numéro spécial 1386 de Domaine Public, s'interroge avec pertinence sur la question de la fusion des cantons, de Vaud et Genève d'abord, mais aussi de toutes les autres fusions qui pourraient survenir ensuite. Tout le monde a pu lire dans la presse les propositions de certains pour regrouper en quelques grandes unités les vingt-six cantons: après le «small is beautiful» voilà le nouveau slogan «big is beautiful». Gavillet le dit clairement: Vingt-six cantons obligent à faire vingt-six fois la même chose. (Mais cette logique critique conduirait à dire: une seule fois suffirait. Et tous n'osent pas faire l'apologie de la centralisation). N'est-ce pas cela qui affaiblit la position des fusionnistes, si l'on me pardonne ce néologisme?

Nouvelle façon de penser

On hésite volontiers dans notre pays entre une voie moyenne qui n'est plus le fédéralisme et qui n'est pas non plus le centralisme. Cette voie moyenne s'appelle la fusion entre Vaud et Genève, qui ne cesse pas de défrayer la chronique et de déclencher des débats à peine passionnés, mais très ambigus (avec un peu de courage, on pourrait proposer la fusion de tous les cantons romands, mais cela changerait-il quelque chose?). Cela n'a évidemment rien d'étonnant, mais ce qui l'est, en revanche, c'est la manière dont le problème a été posé. Il l'est en termes exclusivement territoriaux, ce qui ne laisse pas de surprendre lorsqu'on sait que depuis plus de vingt ans notre façon de penser doit plus au temps qu'à l'espace. Nous sommes obsédés par la vitesse, donc l'économie de temps, et par les réseaux de toutes sortes, donc la mise en relation en temps réel, comme on dit dans le langage informatique. Le contrôle du temps s'est substitué au contrôle de l'espace. Nous habitons moins l'espace que nous ne le parcourons dans des intervalles de temps aussi courts que possible. Nous cherchons de plus en plus à habiter le temps, c'est-à-dire à rendre la durée à disposition toujours plus pleine.

Certes, notre existence se déroule bien dans le territoire et l'aménagement de celui-ci, tout en demeurant nécessaire voire incontournable - il faut bien garder les pieds sur terre! -, n'est plus suffisant dans le monde où nous sommes, dans l'exacte mesure où il doit être complété par un aménagement du temps. Si autrefois régnait le «totalitarisme» de l'espace, aujourd'hui c'est celui du temps qui l'emporte, pour la simple raison que l'allocation de temps est la même pour tous. Ce qui nous distingue, individus et collectivités, c'est la manière dont nous l'utilisons: certains ont un temps très plein, d'autres beaucoup moins. Nous cherchons à valoriser au maximum la durée qui nous est impartie et c'est pourquoi tout ce qui peut nous faire économiser du temps ou réaliser plus rapidement les choses à faire est à prendre en compte puisque... «time is money»... qu'on le veuille ou non.

Déplacer le débat des fusions vers l'intégration temporelle

Dès lors, je me demande s'il ne faut pas déplacer la question de la fusion Vaud-Genève du côté de l'intégration temporelle plutôt que de continuer à chercher du côté de l'intégration spatiale qui risque d'être longue d'une part et juridiquement compliquée d'autre part.

Intégration du temps? Qu'est-ce à dire? Cela signifie d'abord vivre, penser et agir dans un temps dont les rythmes sont communs, de manière à éviter les gaspillages en ne faisant pas à 60 km de distance les mêmes choses qui doublent les temps d'utilisation. Les institutions hospitalières et universitaires sont en train de montrer la voie à suivre quand bien même elle est semée d'embûches. Mais quelle transformation ne l'est pas? Intégrer le temps signifie aussi harmoniser les fiscalités de manière à rendre les deux cantons identiques quant au choix d'une résidence ou d'une localisation d'entreprise. On peut aussi imaginer de créer un réseau d'informations touristiques commun qui serait le support

d'une promotion à l'échelle lémanique; il pourrait d'ailleurs intégrer, sans difficultés, les autres cantons romands qui le souhaitent, puisqu'audelà de la fusion Vaud-Genève, c'est l'intégration de la Suisse Romande qui est en cause. Il en va de même pour la promotion économique qui pourrait mettre en réseau les capacités et les compétences des uns et des autres de manière à offrir un choix complet aux investisseurs potentiels; ceux-ci seraient ainsi mis en situation de pouvoir choisir en toute connaissance de cause la meilleure localisation compte tenu de leurs besoins. Bien d'autres exemples sont envisageables.

Cette intégration temporelle des services, réalisable sans grands bouleversements et à peu de frais, aurait finalement pour conséquence de déboucher à terme sur l'intégration territoriale à travers la création de réseaux et non pas à travers des modifications juridiques. Cela permettrait de préserver les spécificités de chacun des partenaires qui pourraient collaborer, c'est-à-dire penser et agir dans un temps commun tout en maximisant leurs avantages respectifs.

Gavillet nous donne la solution à laquelle j'adhère car elle est la plus raisonnable humainement et la plus rationnelle techniquement: Le traité incorpore la durée. Il crée une structure de collaboration permanente. Les concordats ou les conventions ou les accords sont l'expression de la solution de problèmes ponctuels. Le traité lui définit le cadre qui permet de favoriser les solutions concrètes. Il fixe les procédures, les marches à suivre, il organise les conciliations, les arbitrages, il fixe les responsabilités, il ouvre le champ de la prospective.

Il y a certainement pensé, mais il aurait pu dire plus explicitement encore que le traité est le moyen de préserver l'identité territoriale en l'enrichissant au contact du vaste monde, à travers des collectivités ouvertes qui n'ont pas peur de leur ombre.

Prochain article: Jean-Daniel Delley, «L'esprit de géométrie contre le monde vécu».